VENTES JUDICIAIRES

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 1,[illegible]—Jean, A. Tassin, [illegible] Pierre Claude [illegible] Ordonnance de vente, en date du 14 septembre 1840, émanée par l'honorable deuxième District, de la Nouvelle-Orléans, je procéderai pour le compte de feu la succession, à la vente de la propriété ci-après décrite, dans la Nouvelle-Orléans, savoir: Un terrain situé au faubourg Marigny, dans la première municipalité, 3 de cette ville, désigné sous le plan [illegible] par Jos. Pilie, voyer de la ville, le 3 janvier 1834, et déposé en l'étude de Pédit de Armas, et devant contenir 60 pieds de front sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tel que ledit terrain se trouve, et comme il a été acquis par feu Jean Jean, suivant titre en date du 10 juillet 1830, et déposé en l'étude de Pédit de Armas, et devant contenir 60 pieds de front sur 120 pieds de profondeur,